



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles normales supérieures

Question écrite n° 66684

Texte de la question

M. Léonce Deprez notant avec intérêt les engagements relatifs à l'éducation physique et sportive (7 juin 2001) s'inscrivant dans « une logique de rupture : ne plus considérer le sport comme le supplément d'âme du système éducatif, la matière négligée » demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports de lui préciser l'état actuel « d'une mesure symbolique » : la création d'une section d'éducation physique et sportive dans une école normale supérieure » qui est un « maillon important à mettre en place afin que la discipline atteigne ses objectifs et renoue le fil interrompu de son histoire ».

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66684

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5537